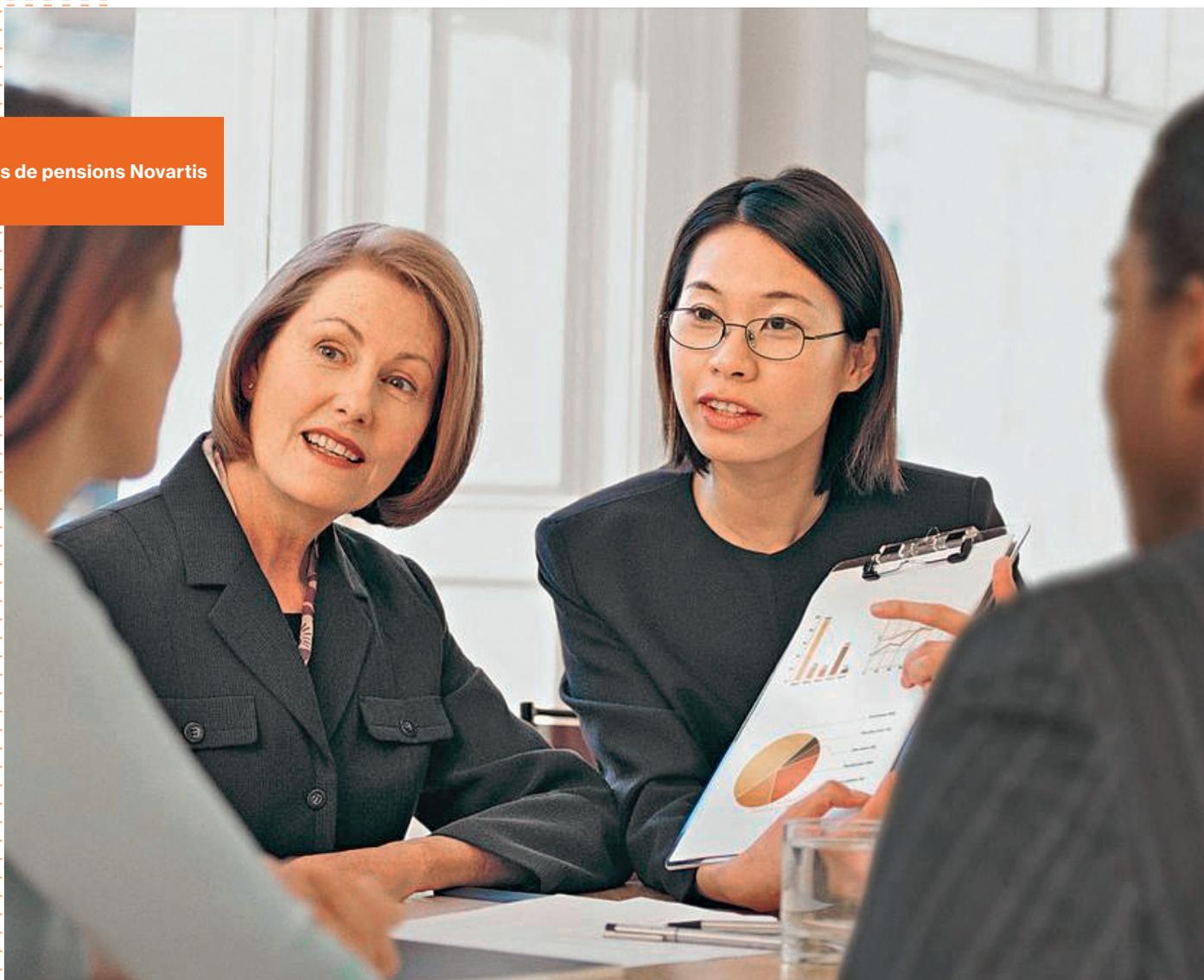


Caisses de pensions Novartis



Guide de placement

Prévoyance surobligatoire – Le choix de votre stratégie de placement

Prévoyance surobligatoire – Le choix de votre stratégie de placement

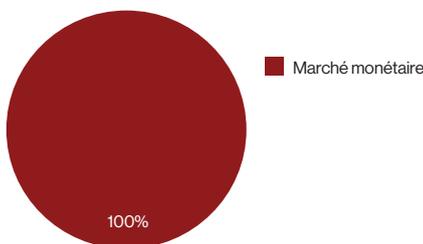
En un coup d'œil

- Les plans de prévoyance de la **Caisse de pensions Novartis 2** et de la **Caisse des cadres Novartis** offrent à leurs assurés des possibilités de choix pour le placement de leur avoir de prévoyance surobligatoire.
- La **Caisse de pensions Novartis 2** et la **Caisse des cadres Novartis** proposent à cet effet, en coopération avec la **Fondation UBS pour l'investissement**, des solutions de placement efficaces.
- Choisissez entre une variante de placement qui vous permet d'opter vous-même entre quatre stratégies différentes, et une option de placement qui s'adapte pour ainsi dire automatiquement à votre âge (modèle LifeCycle).

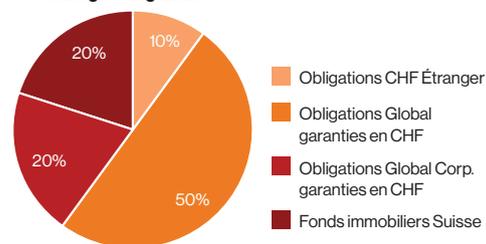
Des stratégies au choix

Vous pouvez déterminer vous-même votre **stratégie individuelle**. En fonction de l'objectif et de l'horizon de placement, ou selon vos préférences personnelles, vous avez le choix entre **quatre stratégies d'investissement à gestion passive**. Si vous ne faites pas (ou ne voulez pas faire) de choix, votre avoir de prévoyance est placé selon la stratégie Obligations ^{Plus} (Caisse de pensions 2) ou selon la stratégie **LifeCycle** (Caisse des cadres).

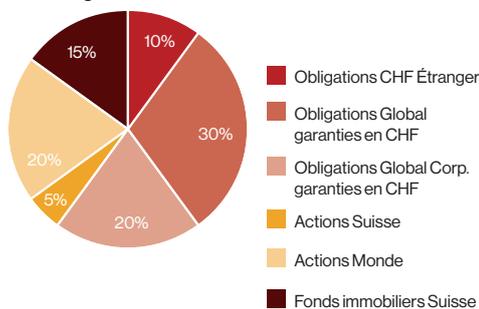
Stratégie Marché monétaire



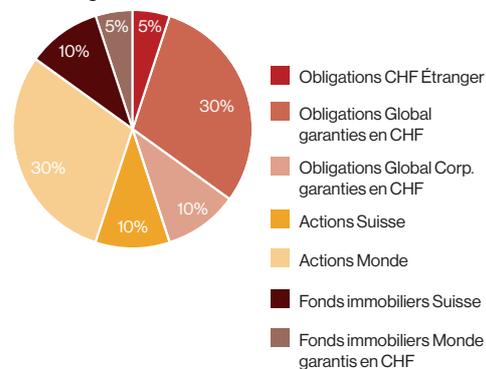
Stratégie Obligations ^{Plus}



Stratégie Actions 25 ^{Plus}



Stratégie Actions 40 ^{Plus}



La stratégie de risque qui vous convient le mieux

La stratégie de risque optimale est déterminée par de nombreux facteurs:

- Des facteurs personnels, tels que votre expérience des placements et votre situation de fortune, vos objectifs personnels en liaison avec ce portefeuille ainsi que votre familiarité avec certains produits d'investissement.
- Des facteurs objectifs, tels que la durée de l'horizon de placement et l'environnement économique au moment de l'investissement.

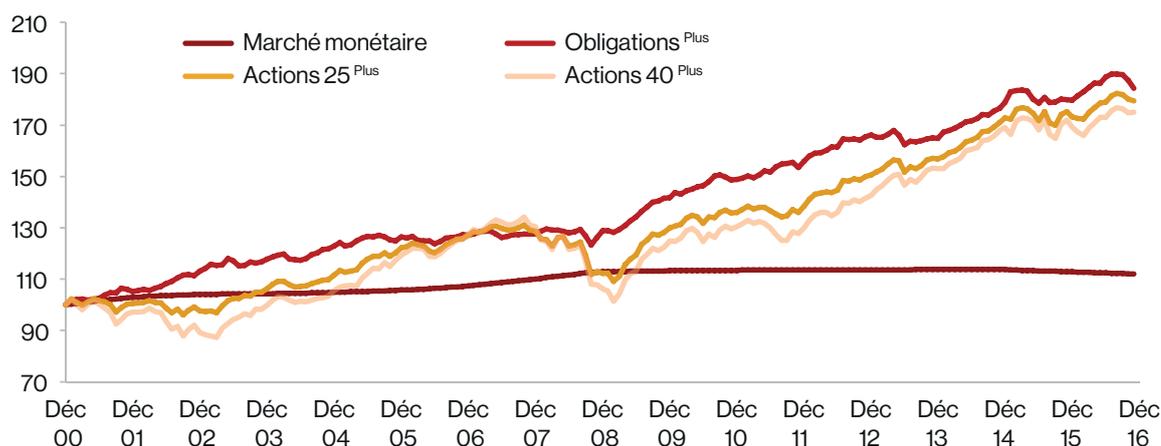
Le graphique suivant confronte l'**horizon de placement** (en années jusqu'à la retraite ou au départ) à la stratégie adéquate, sans tenir compte de votre propension personnelle au risque.

< 3 ans	3–6 ans	6–10 ans	> 10 ans
– Marché monétaire	– Marché monétaire	– Obligations ^{Plus}	– Actions 25 ^{Plus}
– Obligations ^{Plus}	– Obligations ^{Plus}	– Actions 25 ^{Plus}	– Actions 40 ^{Plus}
	– Actions 25 ^{Plus}	– Actions 40 ^{Plus}	

Règle applicable: plus l'horizon d'investissement est court, moins le portefeuille contient d'actions.

Comparaison historique des quatre stratégies de placement

Si l'on procède à une comparaison historique sur les 17 dernières années des quatre stratégies proposées, on obtient le tableau suivant: compte tenu de la situation peu ordinaire du marché, c'est la stratégie Obligations ^{Plus} qui aurait le plus rapporté. Ce résultat est étonnant par rapport au tableau que fournissent de plus longues expériences: plus une stratégie de placement comportait d'actions, plus les fluctuations qu'elle a subies étaient importantes, et, parallèlement, plus les rendements obtenus étaient élevés. Rapporté au portefeuille individuel d'un assuré, le rendement peut varier en fonction de différents facteurs (versements/retraits, etc.).



Comme cela ressort clairement de l'évolution historique des cours, le moment d'entrée et de sortie joue un rôle important dans le rendement total d'une stratégie de placement. Si l'on avait p. ex. investi pendant la période de novembre 2007 à mars 2009 dans la stratégie Actions 40 ^{Plus}, les pertes se seraient élevées à -24,52%, tandis que la stratégie Obligations ^{Plus} sur la même période aurait fait réaliser un gain de 0,63%.

Déc. 2000–Déc. 2016	Marché monétaire	Obligations ^{Plus}	Actions 25 ^{Plus}	Actions 40 ^{Plus}
Performance cumulée	12,05%	84,39%	79,38%	75,08%
Performance annuelle	0,72%	3,92%	3,74%	3,58%
Risque annuel		2,89%	4,59%	6,23%
Perte maximale sur les cours		-4,57%	-16,86%	-24,52%
Période de perte maximale		Sept. 08–Oct. 08	Nov. 07–Fév. 09	Nov. 07–Fév. 09
Rendem. les plus élevés sur 12 mois	2,86%	13,92%	20,51%	24,33%
Rendem. les plus bas sur 12 mois	-0,78%	-3,27%	-14,78%	-19,43%

Source: UBS Asset Management, janv. 2017

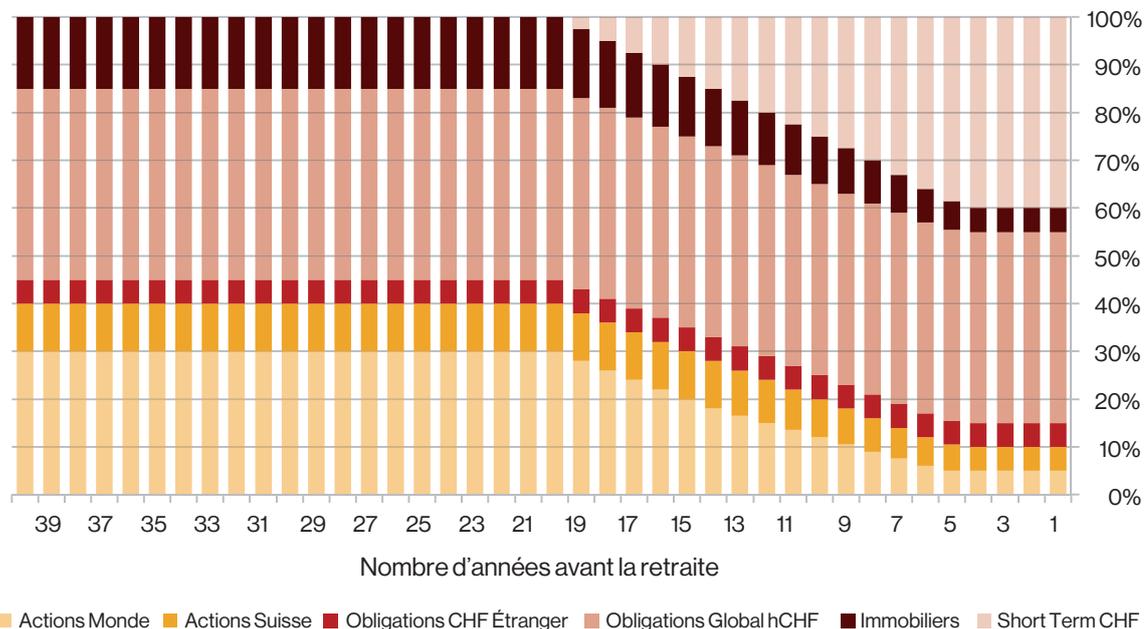
Le modèle LifeCycle comme 5^e variante de stratégie

La solution LifeCycle fonctionne comme une sorte de «pilote automatique», qui tient compte automatiquement des facteurs Horizon de placement et Risque. Le principe de base se fonde sur le postulat que la volonté de prendre des risques diminue généralement à mesure que l'on se rapproche de l'âge de la retraite. Pour cette raison, la part des actions est peu à peu réduite, à savoir, ce qui est nouveau, jusqu'à 5% d'Actions Suisse et 5% d'Actions Monde. Avec également une part de 5% de Biens immobiliers Suisse, le portefeuille comporte aussi au cours des dernières années précédant l'âge de la retraite des catégories de placement qui font office de «moteurs de rendement» et qui sont en outre un facteur de diversification.

Si l'on choisit par exemple la solution LifeCycle à l'âge de 25 ans, les fonds de prévoyance seront investis à 40% dans des actions. Sans que l'on ne doive intervenir personnellement, la part des actions n'est plus que de 30% à l'âge de 50 ans. Au cours des dernières années précédant l'âge de la retraite, l'avoiron de prévoyance n'est plus placé qu'à hauteur de 10% en actions, l'essentiel de cet avoir étant alors placé en obligations.

Remarquez toutefois que l'horizon de placement est aussi influencé par des circonstances personnelles, p. ex. une retraite anticipée, un changement d'emploi ou une perception anticipée dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement. Ceci doit également être pris en compte dans le choix de la stratégie de placement appropriée.

Gestion évolutive: le risque est réduit progressivement jusqu'à l'âge de la retraite



Source: UBS Asset Management. Exemple de gestion évolutive à titre purement indicatif. Peut différer de la pratique concrète.

Contact

L'équipe de la CP est à votre disposition pour toutes questions ou explications complémentaires.

Internet: <http://www.pensionskassen-novartis.ch>

Courriel: pk.novartis@novartis.com

Téléphone: +41 61 324 24 20

Assistance technique: EquatePlus Help-Desk Switzerland: +41 800 886 881

Le présent document a été conçu en collaboration avec la société UBS SA. Il a été établi indépendamment d'objectifs de placement spécifiques ou futurs, d'une situation financière ou fiscale particulière ou de besoins individuels d'un destinataire donné. Ce document a des fins strictement informatives et ne constitue ni une invitation ni une demande relatives à la soumission d'une offre, à la conclusion d'un contrat, à l'achat ou à la vente de titres quels qu'ils soient ou d'instruments financiers apparentés. La vente des produits et titres décrits dans ce document peut ne pas convenir ou ne pas être autorisée dans certaines juridictions ou pour certains groupes d'investisseurs. Les informations réunies dans le présent document et les opinions exprimées se fondent sur des indications dignes de confiance émanant de sources sûres, mais ne prétendent être ni exactes ni complètes pour ce qui est des titres, des marchés et des évolutions mentionnés dans le document. Les indications fournies dans ce document sont données sans la moindre garantie ni assurance, ont un but strictement informatif et sont uniquement destinées à l'usage personnel du destinataire. La performance obtenue dans le passé (simulée ou effective) n'est pas une garantie pour les évolutions futures. La performance présentée ne tient pas compte d'éventuels frais et commissions prélevés lors de la souscription et de la reprise de parts. Les frais et les commissions ont un effet négatif sur la performance. Si la devise d'un produit financier ou d'une prestation de service financier ne concorde pas avec votre devise de référence, la performance pourra être augmentée ou réduite du fait des fluctuations des cours du change. Toute information ou opinion peut changer à tout moment sans avis préalable. Tant la Caisse de pensions Novartis 2 / la Caisse des cadres Novartis que les autres membres du Groupe Novartis sont en droit de prendre position sur les titres ou autres instruments financiers évoqués dans le présent document, tout comme d'en effectuer l'achat ou la vente. La reproduction, la transmission ou une nouvelle publication du présent document, à quelque fin que ce soit, ne sont pas autorisées sans le consentement écrit de la Caisse de pensions Novartis 2 / de la Caisse des cadres Novartis. Le présent document contient des «déclarations prospectives», qui comprennent notamment, mais pas uniquement, des déclarations sur l'évolution future de nos activités. Si ces déclarations prospectives expriment nos estimations et nos attentes sur nos activités, différents risques, éléments d'incertitude ou autres facteurs importants peuvent conduire à ce que les évolutions et les résultats réels diffèrent grandement de nos expectatives. Source pour l'ensemble des données et graphiques (sauf mention contraire): UBS SA.